

GUIDE DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE
2019

IUT de Nîmes
CS 12007 - 8 rue Jules Raimu
30907 Nîmes cedex 2

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction	2
Le mot du Directeur	3
Présentation de l'IUT	4
La taxe d'apprentissage	6
Votre investissement	8
Notre collaboration	11
Soutenir l'institut	14
Remerciements	16

INTRODUCTION

L' Institut Universitaire de Technologie de Nîmes vous invite à travers la lecture de ce guide à penser une nouvelle approche stratégique concernant le versement annuel de la taxe d'apprentissage à laquelle une grande partie des entreprises est assujettie.

Ce livret regroupe toutes les informations utiles relatives à cet impôt particulier qui constitue en France la seule obligation fiscale dont vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Vous découvrirez à travers ce livret nos ambitions, notre développement ainsi que l'ensemble de nos formations.

Le mot du

DIRECTEUR



L'IUT de Nîmes forme des cadres intermédiaires depuis bientôt 50 ans qui sont toujours très recherchés pour leur capacité à s'impliquer directement au sein de l'entreprise et pour leur compétence à poursuivre et réussir des études supérieures. Toujours à l'écoute des entreprises, nous avons développé 14 licences professionnelles par alt-

ernance qui répondent à des besoins locaux et nationaux. La réactivité de nos équipes et la qualité de nos formations n'est possible que grâce à l'implication des entreprises qui nous aident à évaluer et développer nos diplômés. La volonté des équipes pédagogiques est de garder un niveau d'exigence important sur l'utilisation des outils informatiques et technologiques. L'intérêt que vous portez à l'IUT de Nîmes au travers de la fondation des IUT ou de la taxe d'apprentissage, permet ainsi de maintenir notre parc technologique à un niveau professionnel nécessaire à une formation théorique et pratique de qualité et nous vous en remercions chaleureusement.

Avec sincérité,
Jean-François DUBÉ
Directeur de l'IUT

PRÉSENTATION

DE L'IUT

L'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes fondé en 1968 est une composante de l'Université de Montpellier. Il propose à ses étudiants cinq départements de formations centrés sur les domaines suivants :

- Génie Civil
- Génie Electrique et Informatique Industrielle
- Génie Mécanique et Productique
- Science et Génie des Matériaux
- Gestion des Entreprises et des Administrations.

Grâce à des enseignements de qualité et à des diplômes allant du DUT à la licence professionnelle, l'IUT de Nîmes attire des étudiants aux niveaux national et international. L'ensemble de nos formations est ouvert en formation initiale, formation continue et pour la plupart en apprentissage.



L'IUT EN CHIFFRES

25 000 Diplômés

1200 Étudiants

5

Diplômes Universitaires de
Technologie

15

Licences professionnelles

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire, ce qui vous permet d'encourager financièrement des projets et des formations qui vous tiennent à coeur. La taxe d'apprentissage a pour but principal le financement et le développement des premières formations technologiques et professionnelles.

QUI EST CONCERNÉ ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole et enfin, les groupements d'intérêt économique.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

Le montant total de votre taxe d'apprentissage est fixé en fonction de votre masse salariale de l'année précédente. Il comprend l'ensemble des rémunérations soumises aux cotisations sociales et des avantages en nature versés par l'entreprise tels que les salaires, les pourboires, les primes, les indemnités, les cotisations salariales, mais aussi les gratifications.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Conformément à la loi, une entreprise peut choisir de **verser sa taxe d'apprentissage en nature**. Évidemment, il y a quelques conditions à respecter lorsqu'une entreprise choisit ce type de contribution. Dans un premier temps, les donations doivent impérativement représenter un intérêt pédagogique pour les étudiants, ensuite, elles doivent être en **relation directe avec les formations auxquelles elles sont destinées** tout en s'assurant que le matériel livré soit obligatoirement un bien acquis à titre onéreux ou un bien produit. Par ailleurs, le don ne peut être imputé au titre du quota (catégorie A ou B uniquement).

COMMENT PROCÉDER ?

Si votre contribution réunit l'ensemble de ces critères, alors vous pouvez l'adresser à l'IUT qui vous fournira en retour un reçu libérateur ainsi qu'une attestation du directeur prouvant votre investissement. Par ailleurs, l'entreprise se doit de fournir une facture proforma afin de déterminer son droit à l'exonération ainsi que la valeur du bien dont elle se détache.

VOTRE INVESTISSEMENT

**Lorsque vous nous attribuez votre taxe d'apprentissage,
ce sont plus de 1200 étudiants qui en profitent.**

GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

La taxe d'apprentissage récoltée par le département Génie Électrique et Informatique Industrielle , permet depuis plusieurs années la mise à niveau du matériel dédié à la pédagogie et le développement de projets tutorés ambitieux. En 2019, nous avons investi dans l'équipement de nouvelles salles dans le domaine de l'électronique (tables avec pupitres de commande), des normes KNX, du câblage (pupitres et platines) et de l'électronique (nouveaux postes informatiques).

GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE

La conception et la fabrication mécanique sont en pleine mutation. Nous formons les étudiants aux fondamentaux et nous les adaptons au contexte de l'usine du futur, de la personnalisation et du cycle de vie des produits. Comme nous attachons une grande importance aux travaux pratiques, cela demande des investissements matériels lourds auxquels la taxe d'apprentissage contribue fortement. EN 2019, nous avons, entre-autres, renouvelé une partie conséquente du parc informatique (CAO, FAO), investi dans une chaîne numérique pour la fonderie modèle perdu, une machine à cintrer et le rétrofit d'une machine à mesurer tridimensionnelle.

Le Génie civil fait actuellement face à de nombreux défis liés au changement climatique et aux transformations numériques. Ces deux enjeux sociétaux nous engagent fermement, en tant que professionnels de la formation, vers l'évolution de nos pratiques et la préparation de nos étudiants aux mutations intervenues dans les métiers du génie civil, depuis la réflexion sur l'urbanisme à la réalisation des ouvrages (bâtiments, ponts, routes) et infrastructures, incluant le second oeuvre et les équipements techniques du bâtiment.

La taxe d'apprentissage a constitué pour le département GC - CD une ressource fondamentale pour la rénovation de nos dispositifs de travaux pratiques, notamment en matériaux, géotechnique et construction en béton : Dispositif d'essais in situ à la plaque d'essais pressiométriques en forages, scie à béton, rectifieuse d'éprouvettes, machine de cisaillement pour les sols, etc.

Par ailleurs deux salles de CAO-DAO et une salle de topographie ont été dotées de nouveaux équipements informatiques modernes pour accompagner nos étudiants vers la considération du BIM et de la transition numérique. Enfin, depuis trois ans, tous les étudiants du département disposent de l'ensemble des équipements de protection individuelle (EPI) financé par le département génie civil sur la taxe d'apprentissage.

NOTRE DÉVELOPPEMENT

GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

En 2019 la taxe d'apprentissage a permis d'investir dans de nouveaux moyens pour une pédagogie plus innovante pour nos étudiants. Le département s'est ainsi doté de nouveaux outils pédagogiques (jeux de méthodes de gestion de projet, logiciels et manuels pour les étudiants etc). Nous avons également fait l'acquisition de nouveaux ordinateurs et tablettes pour les étudiants non équipés et devant bénéficier d'aménagements particuliers.

SCIENCE ET GÉNIE DES MATÉRIAUX

Le matériau, présent dans tous les secteurs d'activité est une source d'innovation et de développement.

C'est pourquoi, depuis 5 ans les projets de 2ème année sont des projets industriels qui permettent de répondre à un besoin concret. Des investissements, rendus possibles entre autre par la taxe d'apprentissage, nous ont permis de renforcer nos moyens de conception, mise en oeuvre et caractérisation des matériaux.

Les principaux investissements ont été une presse à injecter, une nouvelle imprimante 3D et le renouvellement d'une partie du parc informatique du département.

NOTRE COLLABORATION

L'IUT de Nîmes s'engage auprès de ses partenaires. Pour cela, nous mettons en place une véritable relation vous permettant ainsi de profiter de nombreux avantages.

DÉVELOPPER

Vous participez au développement des formations technologiques et professionnelles des départements d'enseignement en accompagnant notre établissement vers l'excellence.

PARTICIPER

La Journée du Partenariat réunissant professionnels et étudiants vous permet d'élargir votre réseau à travers de nouvelles rencontres et vous met en relation avec nos étudiants dans le cadre de recrutements futurs.

Vous pouvez devenir membre du réseau professionnel de l'Université de Montpellier (RESUM) et accéder ainsi à un vivier de talents, faire connaître votre activité et déposer des offres d'emploi et de stages.

Nous formons vos collaborateurs d'aujourd'hui dans le cadre de la formation continue.

Vous avez l'opportunité de mettre vos compétences au service de nos apprentissages dans le cadre de vacations d'enseignement.

S'INFORMER

Toujours à l'écoute de vos besoins, nous vous invitons à nous faire part des formations dont vous souhaitez voir la création ou le développement afin que nos étudiants actuels deviennent vos futures ressources.

COMMUNIQUER

Parce que votre actualité est la nôtre, faites-nous part de vos événements, de vos remises de prix et de vos projets, nous nous chargeons de les diffuser sur notre site internet rubrique **Relations Entreprises** ainsi que sur la plateforme **RESUM**.

Chacune de nos publication sera accompagnée d'un lien vers votre propre site internet, favorisant ainsi la création de backlinks.

FAITES L'EXPÉRIENCE

L'Institut Universitaire de Technologie de Nîmes joue un grand rôle dans le monde social et économique de notre région en proposant des formations technologiques de qualité et professionnalisantes adaptées aux besoins locaux, régionaux et nationaux.

De par son attractivité, l'IUT a, au fil des années, réussi à établir un réseau multinational qui lui permet d'accueillir des étudiants venus du monde entier dans le cadre de leurs études supérieures pour bénéficier d'un enseignement de valeur auprès de nos enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels passionnés.

En nous accompagnant dans notre démarche qualité, vous contribuez au développement de l'unique Institut Universitaire de Technologie du Gard tout en offrant à notre structure l'occasion de former ses étudiants à l'excellence pour que leur savoir-faire devienne votre savoir-faire.

**Ensemble, faisons
de la formation
notre priorité.**

SOUTENIR L'INSTITUT

Pour devenir un acteur clé de notre développement vous pouvez d'ores et déjà télécharger votre promesse de versement sur notre site internet rubrique "Relations entreprises" et nous la renvoyer par courrier ou par mail :

IUT de Nîmes - Relation IUT-Entreprises
CS 12007 8 rue Jules Raimu - 30907 NIMES cedex 2
iutn-relext@umontpellier.fr

www.iut-nimes.fr

Nos références

UAI (RNE) : 0300930Y

Nom école : IUT de Nîmes - Université de Montpellier

L'IUT est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème hors-quota, en catégorie B niveau 1 et 2 et en catégorie A, niveau 3, 4 et 5.

Nos licences professionnelles

- Maintenance et Technologie : Parcours Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints
- Métiers du BTP : Parcours Contrôle et Expertise du Bâtiment
- Métiers du BTP : Parcours Gestion Technique du Patrimoine Immobilier Social
- Métiers du BTP : Parcours Projeteur CAO, Multimédia dans le Bâtiment et les Travaux Publics
- Métiers du BTP : Parcours Travaux Publics et Environnement
- Métiers de l'Industrie : Parcours Création Industrielle et CAO
- Métiers de l'Industrie : Parcours Assemblages Soudés
- Métiers de l'Industrie : Parcours Ingénierie Industrielle
- Métiers de l'Industrie : Parcours Expertise et Maintenance des Matériaux composites en Aéronautique
- Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement : Parcours Coordonnateur Qualité Sécurité Environnement
- Management des Organisation : Parcours Management des Organisations de Sports et Loisirs
- Management des Processus Logistiques : Parcours Management des Opérations Logistiques de Distribution
- Métiers de l'Entrepreneuriat : Parcours Management de Projets Innovants
- Maîtrise de l'Energie : Parcours Gestion et Utilisation des Energies Renouvelables
- Métiers de l'Instrumentation, de la Mesure et du Contrôle Qualité : Parcours Assemblage Intégration Tests de Systèmes Spatiaux

REMERCIEMENTS

Les étudiants ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'Institut Universitaire de Nîmes vous disent **MERCI**.

En 2018, ce ne sont pas moins de 200 entreprises qui nous ont fait confiance. Chacune de ces contributions constitue pour nous l'expression d'un lien privilégié entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement et pour cela, nous vous remercions avec une grande sincérité.

Contactez-nous

L'équipe chargée de la gestion de la taxe d'apprentissage est à votre écoute et vous invite à la contacter pour tous types de renseignements supplémentaires.

En savoir **plus** ?

Rendez-vous sur le site de l'IUT
www.iut-nimes.fr rubrique
« relations entreprises »

Coordonnées :

Écrivez-nous à :
iutn-relext@umontpellier.fr

Appelez-nous au : **04.66.62.85.07**